

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Applicable aux stagiaires des formations proposées par  
NovelTechnologies EURL – NovelPro

Version du 25/02/2025

---

## Article 1 — Objet et champ d'application

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des stagiaires participant aux formations organisées par NovelTechnologies EURL, organisme de formation enregistré sous la marque NovelPro.

Il a pour objet de préciser :

- les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- les règles générales et permanentes relatives à la discipline,
- les modalités de représentation des stagiaires.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme de formation.

## Article 2 — Règles générales

Chaque stagiaire doit adopter un comportement respectueux à l'égard :

- du formateur,
- des autres participants,
- des outils pédagogiques mis à disposition.

Les stagiaires s'engagent à :

- suivre la formation avec assiduité,
- respecter les consignes pédagogiques,
- utiliser les supports de formation conformément à leur finalité pédagogique.

## Article 3 — Accès à la formation et horaires

La formation est dispensée entièrement à distance via une plateforme pédagogique en ligne, accessible 24h/24 et 7j/7 pendant toute la durée de la formation.

Chaque stagiaire dispose d'un accès personnel et sécurisé à la plateforme de formation. Les identifiants de connexion sont strictement personnels.

Il est interdit de :

- partager ses identifiants d'accès,
- diffuser les contenus pédagogiques,
- reproduire ou transmettre les supports de formation sans autorisation.

En cas d'absence ou d'interruption prolongée dans le suivi de la formation, le stagiaire est invité à en informer l'organisme de formation dans les meilleurs délais par courrier électronique afin que les modalités de poursuite puissent être examinées.

#### **Article 4 — Propriété intellectuelle**

Les supports pédagogiques mis à disposition dans le cadre de la formation (vidéos, documents, exercices, corrigés, annales, etc.) sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Ils sont destinés à un usage strictement personnel dans le cadre de la formation. Toute reproduction, diffusion, publication ou transmission des contenus sans autorisation de l'organisme de formation est interdite.

#### **Article 5 — Suivi de la formation**

La participation des stagiaires à la formation est attestée notamment par :

- les données de connexion à la plateforme pédagogique,
- la consultation des contenus pédagogiques,
- la réalisation des exercices proposés,
- la participation aux activités pédagogiques.

Les stagiaires sont invités à suivre la formation avec régularité afin d'assurer la progression pédagogique.

#### **Article 6 — Discipline**

Tout comportement portant atteinte :

- au bon déroulement de la formation,
- au respect des autres participants,
- aux règles d'utilisation des outils pédagogiques

peut entraîner des mesures disciplinaires.

Selon la gravité des faits, les sanctions peuvent inclure :

- un avertissement,
- la suspension temporaire de l'accès à la formation,
- l'exclusion de la formation.

#### **Article 7 — Procédure disciplinaire**

En cas de manquement aux règles du présent règlement, le stagiaire sera informé par écrit des faits qui lui sont reprochés.

Il pourra être invité à fournir des explications avant toute décision de sanction. La sanction sera notifiée au stagiaire par écrit.

#### **Article 8 — Hygiène et sécurité**

La formation étant dispensée entièrement à distance, les règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les établissements recevant du public ne s'appliquent pas.

Toutefois, les stagiaires sont invités à suivre la formation dans des conditions permettant une utilisation sécurisée des outils informatiques.

#### **Article 9 — Réclamations**

Les stagiaires peuvent adresser toute réclamation relative au déroulement de la formation à l'organisme de formation par courrier électronique ou par tout autre moyen de contact mis à disposition.

L'organisme de formation s'engage à accuser réception de toute réclamation dans un délai de 5 jours ouvrés et à y apporter une réponse dans un délai de 30 jours calendaires à compter de sa réception.

### **Article 10 — Entrée en vigueur**

Le présent règlement intérieur entre en vigueur dès l'inscription du stagiaire à la formation. Il lui est communiqué avant le début de la formation.

Le présent règlement intérieur est consultable sur le site internet de l'organisme de formation et est communiqué à chaque stagiaire avant son inscription.

### **Article 11 — Représentation des stagiaires**

Conformément aux dispositions du Code du travail relatives aux organismes de formation, les stagiaires peuvent être représentés par des délégués lorsque la durée de la formation est supérieure à 500 heures et qu'elle se déroule en présentiel.

Les formations proposées par NovelTechnologies EURL étant dispensées entièrement à distance et pour une durée inférieure à ce seuil, la mise en place de délégués des stagiaires n'est pas requise.

---

Fait à Cergy, le 25/02/2025

Pour l'organisme de formation NovelTechnologies EURL

Le Gérant,

**Théo GODART**